

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2011 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 14 JUIN 2011

PRESENTS: N ALIBERT- A DAZON- I MARCELLIN- M COMBIN- L FOUSSAT-
LE PAPE P. DACHEUX V. RIZZON JP

ABSENTS : JM RAYMOND avec procuration

SECRETAIRE DE SEANCE : DACHEUX Véronique

QUESTION N° 1 CHOIX PRESTATAIRE CREATION HANGAR COMMUNAL
--

Il a été décidé de créer un hangar communal destiné à stocker le matériel de sécurité (pompes-
groupes électrogènes – lame pour la neige etc....)

Un appel d'offres a été ouvert et après avoir étudié les différents devis

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIV

- décide de confier les travaux de maçonnerie à l'entreprise BOIS&REDON pour un
montant HT de : 35 011 ,80 €
- décide de confier d'électricité à l'entreprise AES pour un montant HT de : 3 063.37 €
- décide de confier les travaux d'installation d'alarme à l'entreprise de Monsieur ANDRE
Max pour un montant HT de 440 €

Les sommes seront réglées sur le budget communal.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : MONTANT TARIF LOYER APPARTEMENTS COMMUNAUX

Le maire rappelle à l'assemblée que les appartements communaux situés rue des Marronniers
ont été totalement rénovés. Il est convient donc de revoir le tarif des loyers.

Après discussion

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de fixer le loyer du grand appartement à 550 € et le
loyer du petit à 350 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°3 : REAMENAGEMENT DES JEUX DE LA COUR DE L'ECOLE

Il a été constaté que les jeux de la cour de l'école ne sont plus conformes aux normes de sécurité. Il convient d'acquérir de nouveaux équipements
Plusieurs devis ont été reçus en mairie, et après discussion :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- d'acquérir de nouveaux jeux pour la cour de l'école auprès de la STE ALTRAD MEFRAN pour un montant total HT : 13 241.00 €
Le coût sera prélevé sur le budget communal.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES 2011

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau le tableau du calcul des subventions que la mairie verse chaque année à toutes les associations du village, après discussion.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

D'autoriser le Monsieur le Maire à verser les sommes suivantes :

AMICALE LAIQUE	852 €
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	565 €
TENNIS CLUB	842 €
ASESPC	670 €
LES VIEUX CRAMPONS	342 €
CLUB BEL AUTOMNE	591 €
GPEAV	337 €
STE CHASSE ST HUBERT	735 €

VOTE : Nb de voix Pour :10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 : SUBVENTION CENTRE AERE

La séance ouverte Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a reçu une demande de subvention concernant le centre aéré Les Criquets. Les enfants de la commune pouvant bénéficier de cet accueil durant les vacances scolaires, il nous est demandé d'apporter notre soutien financier.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Allouer une somme au centre aéré les criquets pour un montant de 700 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 14 JUILLET

Cette année c'est l'association de chasse ST HUBERT qui a décidé d'organiser la fête du 14 juillet 2011. Monsieur le Maire propose de leur verser une somme afin de les aider à financer, cette manifestation.

LE CONSEIL DECIDE : de verser une subvention exceptionnelle pour participer au financement de l'animation à concurrence de 1 000 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'association de chasse ST HUBERT.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU

Afin de siéger au sien du Syndicat à Vocation Unique du Massif Bagnolais (SIVU), il convient de choisir les personnes qui représenteront la commune dans cette instance.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Désignation des délégués titulaires : ont été élus : Didier BONNEAUD et Laurent FOUSSAT

Désignation des délégués suppléants : ont été élus : Nicolas ALIBERT et Maguy COMBIN

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8: ACHAT MOBILIER ECOLE

Le nombre d'élèves étant de plus en plus élevé, nous devons acheter du mobilier pour la prochaine rentrée. Plusieurs devis ont été demandés après discussion

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : d'acquérir du mobilier pour l'école pour un montant HT de 923.12 € auprès de la société DELAGRAVE.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 9 DECISIONS MODIFICATIVES

Fonctionnement dépenses

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
042	675				- 3000 €
023					-110 €

Fonctionnement recettes

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
77	775				- 3 000 €
042	776				-110 €

Investissements dépenses

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
28	28182				- 3 110 €
040	192				-110 €

Investissements recettes

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	2182				- 3 110 €
021					-110 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 10 : MODIFICATION DU PLU

La commune a décidé une modification du PLU pour lever des réserves de voiries. Après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT

Accepte les modifications

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 11: REVISION SIMPLIFIEE DU PLU ZONE D ACTIVITES

La commune a décidé une révision simplifiée du PLU pour faire reconnaître la zone d'activités située au lieu dit "Les Castagnets". Après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

D'accepter cette révision.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 12 : REVISION SIMPLIFIEE DU PLU CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

La commune a décidé une révision simplifiée pour déclasser une zone espace boisée en vue de la création d'une centrale photovoltaïque. Après enquête publique et avis défavorable du commissaire enquêteur,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT

D'approuver la décision du commissaire enquêteur et de renoncer au déclassement de cette zone.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 12 : REVISION SIMPLIFIEE DU PLU EXTENSION CARRIERE

La commune a décidé une révision simplifiée du PLU pour reconnaître l'existence de la carrière sur la commune et de se mettre en conformité par rapport à l'arrêté d'autorisation d'exploitation et d'extension pris au mois d'octobre 2003.

Dans l'attente d'une information importante, non reçue à ce jour nous ne pouvons délibérer en toutes connaissances de cause. Monsieur le Maire décide d'ajourner la question.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT

D'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 14: VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE

Lors de plusieurs rencontres avec Madame DA SILVA épouse GRADEL Séverine et Monsieur le Médiateur de la République et afin de régulariser un différent foncier sur la parcelle E 236 il convient de vendre une partie de la dite parcelle.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

- 1 - Accepte la vente d'une partie de la parcelle E 236 soit environ 80 m2 à Madame DA SILVA épouse GRADEL Séverine
- 2 – Le coût du m2 s'élève à 50 €. Le prix global sera défini après bornage du géomètre.
- 3 - Indique que tous les frais de bornage, de notaire et autres frais éventuels se rapportant à cette opération sont à la charge du demandeur.
- 4 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte la vente de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VOTE : Nb de voix Pour : 6 Nb de voix contre : 3 Nb d'Abstention : 1

QUESTION DIVERSE 1 : CREATION ISSUE DE SECOURS LOCAL DORTOIR
--

Suite à une augmentation de l'effectif, il convient de créer une issue de secours supplémentaire

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT : de confier les travaux de création d'une issue de secours à l'entreprise BOIS & REDON pour un montant HT de : 1 268.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 10 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 20 h 50.

SIGNATURES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE